

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 07 SEPTEMBRE 2023

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION FISCALITE
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2022-027 DU 12 AVRIL 2022

DE 2023- 048

Nombre de conseillers

En exercice : 60 Quorum : 31

Présents : 25

Absents : 19

- dont ayant donné pouvoir : 16

Votants : 41

-dont « pour » : 39

-dont « contre » : 0

- Abstentions : 0

- Non participations : 2

Le jeudi 07 septembre 2023 à 17h00,
le conseil communautaire de la Communauté de Communes Pasquale Paoli,
convoqué le 01 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur
SARGENTINI François, Président, à Prumitei, 20236 Francardo OMESSA

Présents :

ACQUAVIVA François ANTONIOTTI Serge BRIGNOLE Jean BRUSCHINI Pierre COGNETTI TURCHINI Catherine COGNETTI Vincent	COSTA Jacques FERRARI Blaise FILIPPI Jean François GIUDICELLI Jean GUIDICELLI Maria NASICA Pierre	NEGRONI Jérôme OLMETA Pierre ORSONI Pierre PASQUALINI Jean-Félix RENUCCI Franck ROCCHI Ange Toussaint	SALVIANI Pierre Paul SARGENTINI François SOUSTRE Frédéric TADDEI Pierre TAFANELLI Jean Baptiste VENTURINI Simon VINCENSINI Augustin
--	--	--	---

Absents ayant donné pouvoir :

ALBERTINI Lucie (à Venturini Simon) BARTOLI Marc (Ferrari Blaise) BERTINI Jean Marcel (à Nasica Pierre) BRUNEL Jean Pierre (Taddei Pierre)	CIATTONI Michel (à Negroni Jérôme) CASAROMANI Marie Thérèse (à Cognetti Vincent) GILLET VITTORI Stéphane (à Cognetti Turchini Catherine) GUIDICELLI Mathieu (à Rocchi Ange Toussaint)	LECA Jacques (à Antoniotti Serge) MARIANI Mathieu (à Soustre Frédéric) MARTINETTI Antoine (à Filippi Jean François) MORACCHINI Christian (à Brignole Jean)	POLIDORI Michel (à Guidicelli Maria) SALICETI Nicolas (à Bruschini Pierre) SIMONPIERI Maria Catherine (à Tafanelli Jean-Baptiste) TOMASINI Jacques André (à Sargentini François)
---	--	---	---

Absents :

ACQUAVIVA Mathieu ALBERTINI Pierre François ALBERTINI-COLONNA Nicolette BERNARDI François Albert CASANOVA David	COSTA Lucien FRANCESCHETTI Bernard GERONIMI Pierre Marie GIAMARCHI Jean Marc LESCHI Pierre	MAESTRACCI Jean Félix ORSINI François PACCIONI Sylvestre PASQUALINI Gilles POLIDORI Christiane	RENUCCI Jean ROSSI Alexandre SIMONPIETRI Antoine VESPERINI Clara
---	--	--	---

SECRETARIE DE SEANCE : CATHERINE COGNETTI TURCHINI

LE QUORUM N'AYANT PAS ÉTÉ ATTEINT LORS DE LA SÉANCE DU 01 SEPTEMBRE 2023, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A ÉTÉ DE NOUVEAU CONVOQUÉ LE JEUDI 07 SEPTEMBRE 2023 À 17H00 ET PEUT DÉLIBÉRER VALABLEMENT SANS CONDITION DE QUORUM.

Monsieur le Président expose au conseil communautaire que la commission fiscalité a été créée par délibération n°2022-033 en date du 28 juin 2022 et qu'elle est composée de 15 membres.

La Commission fiscalité aura à travailler de manière approfondie sur le mode de financement du service déchets, REOM ou TEOM.

Dans le cas d'un financement par la REOM, elle aura pour mission d'établir les rôles des ordures ménagères des redevables particuliers et professionnels et d'émettre des propositions, accompagnée du groupe de travail REOM, relatives à une homogénéisation de la tarification.

Dans le cas d'un financement par la TEOM, elle aura pour mission d'établir les rôles des ordures ménagères des redevables professionnels et d'émettre des propositions, accompagnée du groupe de travail RS, relatives à une homogénéisation de la tarification.

Elle permettra l'examen préparatoire des affaires et questions relatives au mode de financement du service déchets qui devront être soumises au conseil communautaire.

Elle émettra des avis et pourra formuler des propositions mais ne disposera d'aucun pouvoir propre.

L'élection des membres d'une commission permanente doit se faire par un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

02B-200073138-20230907-2023-048-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2023

Affichage : 15/09/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



DÉLIBÉRATION N 2023-048

Les membres du conseil communautaire ont décidé de ne déposer qu'une seule liste commune pour l'ensemble des conseillers.

La liste déposée est la suivante :

- François SARGENTINI, Président
- Catherine TURCHINI COGNETTI, 1^{ère} Vice-présidente
- Jacques-André TOMASINI, 3^{ème} Vice-président
- Jacques COSTA, 5^{ème} Vice-président
- Pierre TADDEI, 6^{ème} Vice-président
- François ACQUAVIVA, 7^{ème} Vice-président
- Mathieu GUIDICELLI, Maire de Castellare-di-Mercurio
- Ange-Toussaint ROCCHI, Maire de Rusio
- Pierre OLMETA, Maire de Bisinchi
- Frédéric SOUSTRE, Maire de Castello-di-Rustino
- Maria GUIDICELLI, conseillère municipale, commune de Morosaglia
- Jean-François FILIPPI, Maire d'Omessa
- Jean BRIGNOLE, conseiller municipal, commune de Castello-di-Rustino
- Pierre-Paul SALVIANI, conseiller municipal, commune de Santa-Lucia-di-Mercurio
- Nicolette ALBERTINI-COLONNA, Maire de Piedigriggio

A l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de ne pas procéder au scrutin secret et de procéder à un vote à main levée.

Le conseil communautaire,

OUI l'exposé du Président et vu les candidatures,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Par 39 voix Pour 0 voix contre 0 Abstention 2 Non-participations

- De procéder à l'élection des membres de la commission à main levée

- D'élire les conseillers ci-dessous membres de la commission fiscalité :

- François SARGENTINI, Président
- Catherine TURCHINI COGNETTI, 1^{ère} Vice-présidente
- Jacques-André TOMASINI, 3^{ème} Vice-président
- Jacques COSTA, 5^{ème} Vice-président
- Pierre TADDEI, 6^{ème} Vice-président
- François ACQUAVIVA, 7^{ème} Vice-président
- Mathieu GUIDICELLI, Maire de Castellare-di-Mercurio
- Ange-Toussaint ROCCHI, Maire de Rusio
- Pierre OLMETA, Maire de Bisinchi
- Frédéric SOUSTRE, Maire de Castello-di-Rustino
- Maria GUIDICELLI, conseillère municipale, commune de Morosaglia
- Jean-François FILIPPI, Maire d'Omessa
- Jean BRIGNOLE, conseiller municipal, commune de Castello-di-Rustino
- Pierre-Paul SALVIANI, conseiller municipal, commune de Santa-Lucia-di-Mercurio
- Nicolette ALBERTINI-COLONNA, Maire de Piedigriggio

Les signatures sont au registre des délibérations, Omessa, le 07/09/2023

Le Président François SARGENTINI



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
02B-200073138-20230907-2023-048-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2023

Affichage : 15/09/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



DÉLIBÉRATION N 2023-048